



Procès-verbal de la quarante et unième assemblée, assemblée ordinaire du conseil d'administration tenue le mardi 8 décembre 2020, 13 h 30 à la salle polyvalente #1 du Sportplex de Châteauguay à huis clos.

PRÉSENCES :

↪	Tremblay, Bruno	Beauharnois, administrateur, siège n° 1
↪	Dubuc, Richard.....	Beauharnois, administrateur siège n° 2
↪	Routhier, Pierre-Paul	Châteauguay, administrateur, siège n° 1
↪	Doyle, Barry	Châteauguay, administrateur, siège n° 2

Autre(s) présence(s) :

Éthier, Joëlle.....	Secrétaire-trésorière et directrice générale de la Régie
Guindons, Emie.....	Directrice générale adjointe de la Régie
Gendron, Martin.....	Ville de Châteauguay
Gaumont, Thérèse.....	Ville de Châteauguay
Robidoux, Vanessa	Ville de Beauharnois

2020-311 **ATTENDU QUE** le ministre de la Santé et des Services sociaux, monsieur Christian Dubé, a énoncé que les assemblées publiques ordinaires et extraordinaires doivent être tenues sans la présence du public. L'assemblée ordinaire d'aujourd'hui sera tenue à huis clos, en raison des consignes sanitaires en vigueur en zone rouge, liées à la COVID-19. La séance est diffusée, en direct, sur notre page facebook : www.facebook.com/regiebeauchateau.

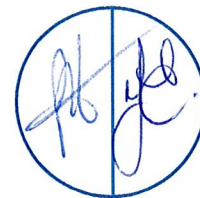
Il est proposé par Monsieur Barry Doyle appuyé par Monsieur Richard Dubuc et résolu à l'unanimité **QUE** la séance ordinaire du conseil de la Régie soit ouverte à **huis clos**.

La Régie a transmis aux citoyens sur sa page Facebook un accès, via survey Monkey, afin de permettre aux citoyens de poser des questions.

ADOPTÉ.

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE;

Le quorum étant atteint et cette assemblée ayant été dûment convoquée le président, monsieur Bruno Tremblay déclare l'assemblée ouverte.



5. DEMANDE D'AUTORISATION AFIN DE PROCÉDER À LA CRÉATION DE NOUVELLES ACTIVITÉS ET DE NOUVEAUX TARIFS DANS LE CADRE DE SITUATIONS EXCEPTIONNELLES

Attendu que la directrice générale doit procéder à la création de nouveaux produits et des ajustements de tarifs quant à l'offre de service de la Régie dans des situations particulières telles que la Covid-19.

Attendu que la Régie désire assurer une gestion plus efficace lors de situations qui demandent une adaptation à la programmation régulière;

Il est proposé par _____ appuyé de _____ et résolu de permettre à la directrice générale d'implanter une programmation d'appoint et de fixer des tarifs adaptés à des situations particulières afin de simplifier et d'accélérer les processus de création et d'implantation de l'offre de service de la Régie;

Suite à la discussion des membres du conseil d'administration de ne pas entériner la résolution et de demander à la directrice générale de plutôt convoquer la tenue d'une assemblée extraordinaire afin d'informer les administrateurs des besoins spécifiques à rencontrer. Les administrateurs déclarent qu'ils se rendront disponibles afin de prendre connaissance des besoins et d'assurer une prise de décision rapide lors de ces situations particulières.

6. AUGMENTATION SALARIALE DE L'ADJOINTE ADMINISTRATIVE

Attendu que madame Eugenia Musteata, adjointe administrative de la Régie, a été embauchée en octobre 2018;

Attendu que la description d'emploi initiale lors du processus d'embauche ne représente pas ses responsabilités réelles depuis son entrée en poste;

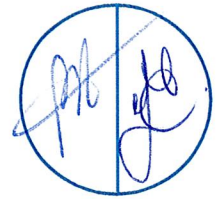
Attendu que la directrice générale mentionne le rôle important de cette employée au sein de l'organisation;

Attendu que la directrice générale désire reconnaître, de façon appropriée, son implication professionnelle;

Attendu que madame Musteata devait atteindre en 2021 le salaire de \$ 21.20 / heure salaire annuel de \$44 064.00 (échelon 2);

Attendu que la directrice générale propose aux membres du conseil d'administration d'accorder à madame Musteata le salaire de l'échelon 3 dès janvier 2021, salaire de 22,40/heure pour un salaire annuel de \$46 512.00;

Il est proposé par _____, appuyé de _____ et résolu d'accorder à madame Eugenia Musteata le salaire de 22,40/heure dès janvier 2021 afin de reconnaître adéquatement



Les revenus d'opérations de la Régie en période de pandémie couvrent 40% (période régulière 50%) des charges et les quotes-parts 60% (période régulière 50%). Les utilisateurs doivent assumer une partie des frais d'inscription.

Pour ces raisons et dans le but d'éviter une augmentation des quotes-parts, le conseil n'envisage pas offrir la gratuité aux citoyens de Châteauguay et de Beauharnois.

11. LEVÉE DE LA RENCONTRE

La rencontre est levée, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 14h24.

Bruno Tremblay,
Président du conseil d'administration

Joëlle Éthier,
Secrétaire-trésorière